

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER**  
**SÉANCE DU 25 AVRIL 2026**

Le 25 avril 2026, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARRESSE-CASSABER s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur Sébastien SAPHORES, le Maire, affichée le 21 avril 2026 et transmise par voie électronique le 21 avril 2026, sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : Messieurs Sébastien SAPHORES, Xavier LAFARGUE, Alain GONCALVES, Jean Claude SARRAILH, Stéphane DELION, Cédric CWICK, Renaud ALBARIC, Mesdames Céline PETRAU, Christelle SACLIER, Florence HACHAGUER, Nathalie LANGLOIS, Martine BLANCHER.

**Absents excusés** : Marion MINVIELLE-ESPILONDO, Jean Paul BOUSSIRON, Myriam GALLET.

**Procurations** : Nathalie LANGLOIS pour Myriam GALLET. Cédric CWICK pour Marion MINVIELLE-ESPILONDO

**Secrétaire de séance** Monsieur Cédric CWICK

Présence de la secrétaire de mairie : Madame Nadine LAGOURGUE

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Vote du CFU budgets : commune, assainissement, photovoltaïque
- Affectations des résultats des budgets : commune, assainissement, photovoltaïque
- Vote des taux d'imposition 2026
- Vote des budgets : commune, assainissement, photovoltaïque
- Nomination des membres du CCAS
- Vote CFU et budget CCAS
- Modification du zonage ZAEnR
- Information
- Questions diverses

En ouverture de la réunion consacrée au vote des budgets, Monsieur le Maire apporte la précision sur le nouveau fonctionnement du Compte Financier Unique (CFU) qui reprend les écritures comptables qui figuraient autrefois sur le compte administratif établi par la commune et celles du compte de gestion établi par la Trésorerie Publique. Il précise également que les votes se feront « au chapitre ». Pour la présentation des comptes, la parole est donnée à Madame Nadine LAGOURGUE, secrétaire de Mairie.

**1-VOTE DU CFU - VOTE DE L'AFECTATION DES RESULTATS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF : ASSAINISSEMENT, PHOTOVOLTAÏQUE, COMMUNE**

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de SARRAILH Jean-Claude 1er adjoint

**Investissement**

Dépenses	:	Prévu :	111 940,00
		Réalisé :	62 301,81
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	111 940,00
		Réalisé :	67 870,37
		Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	:	Prévu :	277 579,54
		Réalisé :	87 634,22
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	277 579,54
		Réalisé :	243 180,71
		Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	5 568,56
Fonctionnement :	155 546,49
Résultat global :	161 115,05

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Sébastien SAPHORES après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 073,05
- un excédent reporté de :	156 619,54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	155 546,49
- un excédent d'investissement de :	5 568,56
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	5 568,56

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	155 546,49
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	155 546,49
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	5 568,56

<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</b>
-------------------------------------

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de ... .. ,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 86 218,56

Recettes : 86 218,56

**Fonctionnement**

Dépenses : 247 066,49

Recettes : 247 066,49

**BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

<b>VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>
---

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de SARRAILH Jean-Claude 1er adjoint,

**Investissement**

Dépenses :	Prévu :	6 525,05
	Réalisé :	6 518,90
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	6 525,05
	Réalisé :	6 092,05
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses :	Prévu :	21 941,00
	Réalisé :	8 216,51
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	21 941,00
	Réalisé :	21 609,20
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-426,85
Fonctionnement :	13 392,69
Résultat global :	12 965,84

### AFFECTATION DES RESULTATS 2025

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Sébastien SAPHORES après avoir approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	538,44
- un excédent reporté de :	13 931,13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 392,69
- un déficit d'investissement de :	426,85
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	426,85

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	13 392,69
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	426,85
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	12 965,84
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	426,85

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de SAPHORES Sébastien,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

#### Investissement

Dépenses : 6 706,85

Recettes : 6 706,85

#### Fonctionnement

Dépenses : 20 965,84

Recettes : 20 965,84

Les CFU, affectation des résultats et les budgets prévisionnels « Assainissement » et « Photovoltaïque » sont votés à l'unanimité.

## BUDGET COMMUNE

Dans le cadre du budget de la commune, Monsieur le Maire fait procéder à l'attribution des subventions aux Associations. Les montants sont maintenus à l'exception des structures suivantes :

- CROIX-ROUGE : la subvention est supprimée, compte tenu de la facturation systématique des services.

- BJORNAETT : il s'agit d'une nouvelle association locale qui s'illustre par l'organisation de manifestation à caractère historique (marché médiéval). 100 € sont accordés.

- LA PASSEM : événement en faveur de la langue occitane dont la course pédestre traverse notre commune. 100 € sont accordés.

<b>VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>
---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du 1er adjoint

### Investissement

Dépenses :	Prévu :	381 982,33
	Réalisé :	242 691,15
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	381 982,33
	Réalisé :	232 471,51
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	947 249,04
	Réalisé :	571 614,90
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	947 249,04
	Réalisé :	970 141,50
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-10 219,64
Fonctionnement :	398 526,60
Résultat global :	388 306,96

<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2025</b>
---------------------------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sébastien SAPHORES, après avoir approuvé le CFU de l'exercice et constaté un écart de 0,01 € entre le résultat ordonnateur et le résultat comptable, précise que l'affectation du résultat est donc modifiée de 0,01 € en investissement

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	43 277,56
- un excédent reporté de :	355 249,04
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	398 526,60
- un déficit d'investissement de :	10 219,64
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	10 219,64

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	398 526,60
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	10 219,65
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	388 306,95
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	10 219,65

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SAPHORES Sébastien,  
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

### Investissement

Dépenses : 253 209,65

Recettes : 253 209,65

### Fonctionnement

Dépenses : 982 349,95

Recettes : 982 349,95

Pour rappel, total budget :

### Investissement

Dépenses : 253 209,65 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 253 209,65 (dont 0,00 de RAR)

### Fonctionnement

Dépenses : 982 349,95 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 982 349,95 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**VOTE** le CFU, l'affectation des résultats, le budget 13 voix pour et 1 abstention.

Monsieur Renaud ALBARIC justifie son abstention au regard des indemnités des élus.

## **2-FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2026**

Le Maire propose, comme chaque année, au Conseil Municipal de voter les taux de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB), et de la Taxe d'Habitation (TH)

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales, le Maire propose de voter une augmentation du taux des trois taxes communales de 1 %. Il indique ne pas vouloir entretenir un décrochage avec les bases nationales, sans pour autant impacter l'économie des ménages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**VOTE** 5 voix pour et 3 voix contre.

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>Taux votés en 2025</b>	<b>Taux votés en 2026</b>	<b>Bases 2025</b>	<b>Produits 2026</b>
<b>TH</b>	16.21	16.37	96 000	15 562
<b>TFB</b>	21.38	21.59	904 600	193 403
<b>TFNB.</b>	28.18	28.46	59 600	16 795
<b>Total taxes</b>				<b>225 760</b>

#### **4-NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS**

Suite au contact pris avec les administrés, et ayant recueilli leur volonté, le nouveau bureau du CCAS se composera comme suit :

Président : Sébastien SAPHORES

Membres : Myriam GALLET, Christelle SACLIER, Florence HACHAGUER, Celine PETRAU

Véronique DANTON, Nicole ANDRIEU, Bernadette MONTEGUT et Pierre KARST

#### **FIXATION DU NOMBRE ET ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire expose que les règles concernant la composition et la mise en place du Conseil d'Administration du CCAS sont fixées par le Conseil Municipal (article L.123-6 et R.123-8 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Il indique que le Conseil d'Administration est composé, outre le Maire qui en est le président de droit, en nombre égal, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres de l'Assemblée.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal, sans qu'aucun minimum ou maximum ne soit imposé par les textes. La seule obligation étant qu'au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles « *Les membres élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.*

*Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.*

*Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.*

*Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. »*

Il convient donc de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, et de désigner les représentants de l'Assemblée municipale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**FIXE** à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal, et l'autre moitié nommée par le Maire.

**DÉSIGNE** après un vote à bulletin secret :

- Mme GALLET Myriam
- Mme HACHAGUER Florence
- Mme PETRAU Céline
- Mme SACLIER Christelle

membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CARRESSE-CASSABER pour la durée du présent mandat

## **5-VOTE CEU ET BUDGET CCAS**

<b>VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>
---

Le bureau réuni sous la présidence de PETRAU Céline

### **Investissement**

Dépenses :	Prévu :	4,47
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	4,47
	Réalisé :	4,47
	Reste à réaliser :	0,00

### **Fonctionnement**

Dépenses :	Prévu :	689,38
	Réalisé :	160,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	689,38
	Réalisé :	559,38
	Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	4,47
Fonctionnement :	399,38
Résultat global :	403,85

## AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de SAPHORES Sébastien, après avoir approuvé le CFU de l'exercice.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	<b>160,00</b>
- un excédent reporté de :	<b>559,38</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>399,38</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>4,47</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>4,47</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	<b>399,38</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>399,38</b>
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>4,47</b>

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le bureau du CCAS réuni sous la présidence de Sébastien SAPHORES,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

### Investissement

Dépenses : **4,47**

Recettes : **4,47**

### Fonctionnement

Dépenses : **399,38**

Recettes : **399,38**

Pour rappel, total budget :

### Investissement

Dépenses : **4,47** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **4,47** (dont 0,00 de RAR)

### Fonctionnement

Dépenses : **399,38** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **399,38** (dont 0,00 de RAR)

Le CFU, l'affectation des résultats et le budget prévisionnel du CCAS sont votés à l'unanimité.

## **6-MODIFICATION DU ZONAGE ZAENR**

Lors du conseil municipal du 25 Janvier 2026, la répartition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) avait été validée en l'état. Au moment des élections municipales du mois de mars, une attention particulière avait été apportée au sujet de la méthanisation.

Après étude de ce point par un groupe de nouveaux élus, il est apparu que :

- la zone dédiée à cette énergie renouvelable couvre 26 hectares de terres agricoles quand une station de traitement ne nécessite que 2 hectares.

- l'exploitation de ce site de production induit un trafic routier de poids-lourds pour alimenter l'activité.

- le processus de méthanisation nécessite la présence d'éleveurs dans un rayon de 8km pour alimenter en effluents (lisiers, substrats, ...).

- la production doit être acheminée par un réseau de gaz, donc raccordée à un réseau existant (dans un périmètre de 10km) afin d'être distribuée. GRDF nous informe d'un réseau sur ST-CRICQ-DU-GAVE mais son incapacité de raccordement en raison de la traversée de l'autoroute A64. Une autre ligne est présente à SALIES-DE-BEARN au niveau du quartier MOSQUEROS.

Au regard de ces faits, Monsieur le Maire propose de supprimer la ZAEnR supportant de la méthanisation.

Vote Favorable à l'unanimité.

La correction sera apportée sur le portail en ligne installé par l'État.

La ZAEnR se limitera à supporter du photovoltaïque.

## **7- INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des faits suivants :

1) Terrain communal, cité BERGES.

Lily Sauvage a mis fin au bail à ferme concernant ce lot de parcelles agricoles enherbées. Utilisé pour du parcage de chevaux, Monsieur le Maire lui a demandé de retirer toutes les clôtures.

Une évaluation du potentiel de ces parcelles sera effectuée pour connaître sa capacité à supporter une activité économique (zone artisanale). L'ouverture de l'autoroute A64 et la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) poussent à cette réflexion.

Aucun nouveau bail à ferme ne sera signé sur cette emprise foncière.

Un nettoyage-broyage sera fait puis il sera proposé à un agriculteur-éleveur de bénéficier des parcelles enherbées en échange de leur entretien. Le conseil municipal valide de faire cette proposition à Monsieur Xavier LAFARGUE qui, pour rappel, a la jouissance d'autres lots de la commune dans les mêmes termes.

2) Personnel municipal.

- Suite au recrutement de l'agent communal Monsieur Arnaud VERGNAS, son service actuel sollicite une mutation anticipée. Sa prise de fonction se fera le 04 Mai 2026.

- Un agent du SIRP en situation d'arrêt pour raison familiale a dû être remplacée au pied levé lors de la reprise de la scolarité. Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Madame Christelle SACLIER qui s'est portée volontaire, bénévolement, pour le remplacement.

3) Association des Maires de France (AMF).

Les conseillers municipaux ont reçu une proposition de participation à 4 ateliers de découverte de la vie d'une commune et d'un élu. Le coût du pack aux formations est de 150€. Il s'adresse

principalement aux personnes ayant des délégations. Après consultation des élus locaux, seule Madame Martine BLANCHER est intéressée. Son souhait portant sur le thème du « juridique », Monsieur le Maire lui propose la mise à disposition de tous documents utiles à son savoir. Monsieur Alain GONCALVES suggère de se renseigner sur la possibilité d'accueillir un intervenant dans nos locaux.

#### 4) Dragages du Pont de Lescar (DPL).

Un nouveau dossier d'implantation d'une gravière dans la plaine de CARRESSE-CASSABER a été déposé auprès de la Préfecture. Dans le cadre d'une procédure parallélisée, l'enquête publique a débuté. La première réunion publique s'est tenue à la salle des fêtes sans événement majeur.

Un avis du conseil municipal doit être émis pour le 13 Mai 2026.

Une réunion de travail des élus est programmée.

#### 5) Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La compétence est transférée à la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (CCBG) mais l'étude se poursuivra en partenariat avec l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL). Monsieur le Maire a participé à une réunion de reprise avec les techniciens de l'APGL et de la CCBG. Un point de situation a été fait. Une réunion d'information sur le dossier pour les membres du Conseil Municipal est programmée. Elle permettra à chacun de s'imprégner du sujet avant de reprendre les travaux.

#### 6) Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire a été élu 9ème Vice-Président de la CCBG en charge de l'Administration générale et de la Gestion du personnel.

Suite à une visite de Monsieur le Préfet et de Madame la Sous-Préfète dans les locaux de la Station (pôle économique de la CCBG), Monsieur le Maire a obtenu un entretien particulier qui permettra de recevoir les autorités sur la commune de CARRESSE-CASSABER. Les sujets de l'ouverture sur l'A64, le contournement du bourg de CASSABER, le projet de DPL et le projet du PLU seront abordés.

#### 7) Espaces verts.

La saison de printemps et la météo clémente ont été propices au développement de la végétation.

L'agent municipal, seul en exercice, se trouve dans l'incapacité à gérer la situation.

Monsieur le Maire propose de faire appel à un prestataire pour accomplir l'entretien exceptionnel et ciblé de zones d'espace vert sur la commune (lavoir de CARRESSE, chemin de Liele, chemin du Pin).

Le Conseil municipal valide la demande de devis auprès des organismes AVENIR et ESAT.

#### 8) Chiens agressifs.

Deux personnes ont constaté, de manière isolée, des chiens en liberté sur la voie publique au niveau des secteurs « rue Paul Jean Toulet » et « chemin des crêtes ». Chacune a été agressée et a porté à la connaissance de la mairie, les faits détaillés par courrier et vidéo.

Les victimes ont été orientées vers les services médicaux et les services de gendarmerie pour faire constater les blessures et pour déposer une plainte.

Un courrier d'avertissement, assorti d'un rappel de la réglementation, est adressé aux propriétaires.

En cas de récurrence, Monsieur le Maire engagera, par arrêté municipal, une procédure de « confiscation d'animal » accompagnée des sanctions d'usage (amende).

#### 9) Matériel.

Une réflexion est engagée sur le renouvellement de la tondeuse Iseki (20 ans d'utilisation) qui présente de manière récurrente des signes de faiblesse et fait engager des frais.

Une demande de devis sera demandée sur du matériel identique ou similaire.

10) Notaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un contact établi avec l'étude de Maître VASSEUR à SALIES-DE-BEARN afin de finaliser les dossiers de la Place du village de CASSABER et de la succession ARKIPOFF.

### **8- QUESTIONS DIVERSES**

Il est évoqué le contrôle du réseau d'eau et pluvial, suite au constat d'une quantité d'eau anormale dans le réseau d'assainissement. L'opération consistera à déterminer et localiser les surverses au niveau des secteurs concernés du bourg de CASSABER et du quartier LAJOYE.

- Il est demandé de porter une attention aux contrats d'assurance. Les élus madame Céline PETRAU et monsieur Xavier LAFARGUE se proposent d'étudier le sujet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 14h30.

<u>Signature du Maire</u>	<u>Signature du secrétaire de séance</u>